



## Mémento

# Remboursement des coûts de transport pour l'éducation précoce spécialisée (EPS) par le Service éducatif itinérant du Canton de Berne

## Base légale

Le présent mémento se fonde sur

- l'ordonnance du Canton de Berne du 24 novembre 2021 sur les programmes de soutien à l'enfance, à la jeunesse et à la famille (OEJF), art. 115 et suivants, RSB 860.22
- <u>l'ordonnance de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du Canton de Berne du 24 novembre 2021 sur les programmes de soutien à l'enfance, à la jeunesse et à la famille (ODEJF), art. 12, RSB 860.221</u>
- le contrat de prestation actuel entre la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du Canton de Berne et le Service éducatif itinérant du Canton de Berne.

La version détaillée et contraignante de ce memento est consultable sur le <u>site web de la Direction de</u> la santé, des affaires sociales et de l'intégration du Canton de Berne.

## **Ayants droit**

Les personnes suivantes peuvent facturer les coûts de transport :

- enfants ayant droit à la pédagogie spécialisée précoce (fournie par le SEI)
- une personne accompagnante

### Étendue de l'indemnisation

D'une manière générale, sont pris en charge les coûts des transports publics en 2e classe (trajets directs) jusqu'au lieu de prise en charge en EPS. Les frais de transport des demi-journées d'essai **ne sont pas** remboursables.

## Moyens de transport et tarifs

Est prise en charge la variante la plus avantageuse des transports publics en 2e classe. Si le trajet ne peut être effectué avec les transports publics, le SEI rembourse les coûts de transport avec un véhicule privé (**70 ct/km**, état au 01.01.2022) ou les coûts du service des transports CRS.

L'utilisation du service des **transports CRS** doit faire l'objet d'un accord écrit préalable (incluant les coûts prévus) entre le SEI et le service des transports CRS.

#### Procédé

Les coûts effectifs doivent être facturés au SEI tous les **trois mois** (janvier à mars / avril à juin / juillet à septembre / octobre à décembre) au moyen du présent formulaire de remboursement. Des justificatifs ou billets éventuels doivent être joints à la demande. **La demande doit être fait jusqu'au 10 du mois suivant la période de facturation.** C'est-à-dire :

décompte de janvier à mars : date de remise le 10 avril
décompte d'avril à juin : date de remise le 10 juillet
décompte de juillet à sept. : date de remise le 10 juillet
décompte d'octobre à déc : date de remise le 10 janvier
décompte d'octobre à déc : date de remise le 10 janvier

## Les décomptes soumis après ce délai ne pourront pas être pris en compte.

La version actuelle du formulaire peut être téléchargée sur le site web du Service éducatif itinérant (<a href="www.fed-be.ch">www.fed-be.ch</a>). Il peut être rempli sur l'ordinateur, mais il doit être envoyé <a href="imprimé et signé">imprimé et signé</a> à l'adresse suivante :

Service éducatif itinérant du Canton de Berne, Frankenstrasse 1, Postfach 562, 3018 Bern.



1 <sup>er</sup> trimestre	date de remise le 10 avril
2 <sup>ème</sup> trimestre	date de remise le 10 juillet
3 <sup>ème</sup> trimestre	date de remise le 10 octobre
4 <sup>ème</sup> trimestre	date de remise le 10 janvier

Beleg Nr.	
Konto	KST
Kontrolle	
Visum 1	
Visum 2	
Bezahlt am	

## Remboursement des coûts de transport pour l'éducation précoce spécialisée (EPS)

Enfant:								
Nom, prénom	n, prénom Date de naissance							
Représentation légale et bénéficiaire	du payemen							
Nom, prénom								
Rue, NPA, localité								
Coordonnées bancaires	N° compte postal							
IBAN								
Le support juridique du Service éducatif itinér: enfants handicapés (= Expéditeur du paiemei		e est une fondati	ion de droit p	rivée en fave	ur des jeunes			
Concerne centre régional de Berne	Bienne Berthoud		Thoune					
Transports publics								
Trajet (aller-retour)	Dates des trajets <sup>1)</sup>		Nombre de trajets aller-retour	Prix du billet aller-retour	Montant			
de								
à								
de								
à								
de								
à								
Véhicule privé								
Trajet (aller-retour)	Dates des trajets <sup>1)</sup>	Nombre de trajets aller-retour	km par trajet aller-retour	Tarif au km	Montant			
de				0.70				
à				0.70				
de				0.70				
à				0.70				
de				0.70				
à				0.70				
		Total km		Total				
Prière de joindre les justificatifs (copie	es des billets)	. Ottal kill		Total				
Remarques								
Lieu / Date Signature								

s.v.p. envoyer par voie postale au Service éducatif itinérant SEI, Frankenstr. 1, case postale 562, 3018 Berne

<sup>1)</sup> Veuillez s.v.p. noter chaque date séparément